



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Porte-parole de la profession thermale, le CNETh est heureux de vous annoncer la naissance de la 1^{ère} newsletter, Thermale, qui marque le dynamisme et la vitalité de notre secteur d'activité. Au cœur des débats sur la santé publique, ouverte aux grandes questions relatives à l'aménagement du territoire, Thermale se veut un support d'information utile et riche d'enseignement pour tous nos partenaires, comme pour tous ceux intéressés par l'actualité de notre profession.

Pendant les mois à venir, le CNETh aura plus que jamais à cœur de représenter, de conforter et de promouvoir l'image du thermalisme, de ses entreprises, et de ses territoires. Nous ouvrons de nouveaux chantiers, de nouvelles avancées sont attendues dans le domaine de la recherche. Thermale sera le relais officiel de ces actions et vous tiendra informé régulièrement de leurs avancées comme de nos réussites.

Alors, bel été thermal à tous !

Jean-Claude Ebrard
Président du CNETh

Thermes de Bourbon-l'Archambault >

Le CNETh à la Une 2006-2007 : une année phare pour le thermalisme

Le 7 décembre 2006, le CNETh organisait à Paris son premier colloque national sur les enjeux médicaux et économiques du thermalisme en réunissant, sous la présidence de ses autorités de tutelle, une prestigieuse assemblée d'élus, de médecins, d'économistes et de sociologues. Temps fort de ce colloque, le soutien que le Ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a apporté à cette démarche en déclarant que "Le thermalisme a toute sa place dans notre système de soins, surtout s'il fait le choix du véritable service médical rendu aux curistes, s'il touche de nouveaux publics, et s'il s'intègre dans une démarche de prévention...". Le colloque du CNETh a été l'occasion de dévoiler les résultats de la grande enquête nationale* réalisée en 2006 par l'institut de sondage TNS Sofres Healthcare. Un échantillon record de 112 500 curistes français y plébiscitent les effets bénéfiques du thermalisme sur leur santé. Enfin, cet événement a donné lieu à l'édition d'un compte-rendu intitulé "Les Dossiers du Thermalisme"**. Un titre qui annonce que les grands chantiers de la profession, sous la houlette du CNETh, viennent juste de s'ouvrir.

* Résultats de l'enquête disponibles sur www.cneth.org

** Pour obtenir un exemplaire du compte-rendu, écrire à cneth.thermalisme@wanadoo.fr



L'ACTU DES RÉGIONS

Thermauvergne : l'union fait la force !



L'Auvergne est l'une des terres thermales les plus riches de France : ses 10 stations proposent des cures dans toutes les orientations agréées par la Sécurité Sociale. De cette diversité

minimum destinées aux personnes qui ne disposent pas des 3 semaines exigées par la Sécurité Sociale.

Thermauvergne fait également figure de précurseur. En 1998, elle participait à la création de "La Route des Villes d'Eaux du Massif Central", association intercommunale fédérant l'action de 17 villes d'eaux en matière d'offre touristique. Avec le soutien de tous les acteurs de terrain, l'Auvergne prouve que le thermalisme, acteur de la santé publique, est aussi un maillon central du développement local.

est née la volonté d'agir en commun par la création, en 1985, de "Thermauvergne". Cette association œuvre au développement des stations thermales en lien avec les exploitants et les élus. Elle effectue, par ailleurs, la promotion collective du secteur sous la marque "Auvergne Thermale". Son mot d'ordre : développer le thermalisme par l'innovation. Parmi ses actions emblématiques, les "Séjours Santé de l'Auvergne Thermale", des cures médicalisées de 6 jours

L'Auvergne thermale en chiffres (2005) :

- 5^{ème} région thermale de France
- 46 620 curistes
- 907 700 nuitées hôtelières, soit 25 % de la fréquentation hôtelière d'Auvergne
- 1 100 emplois directs
- 8 500 emplois indirects



Conseil National des
Exploitants Thermaux



Initiative Santé

Brides-les-Bains à la pointe du traitement du surpoids

Un entretien avec **Didier LE LOSTEC**,
Directeur Général des Thermes de Brides-les-Bains



Thermes de Brides-les-Bains

Brides-les-Bains traite avec succès, depuis plus d'un siècle, les problèmes de surpoids et d'obésité. A quoi doit-on cette longévité ?

Initialement, aux propriétés uniques de nos sources : elles sont diurétiques, coupe-faim et laxatives. Mais nos établissements sont allés plus loin : ils proposent avec succès une démarche thérapeutique globale en ce domaine. La cure de boisson et les soins à base d'eau thermale en constituent les 2 volets de base pris en charge par la Sécurité Sociale. Viennent s'y rajouter, des programmes personnalisés de diététique, d'activités physiques, d'accompagnement psychologique et, tout récemment, le suivi post-cure par Internet. Notre approche face au surpoids, notamment l'obésité, n'est pas celle de l'esthétique éphémère. Il s'agit pour nous d'un enjeu de santé qu'il faut appréhender comme un nouveau mode de vie à inculquer.

Comment Brides-les-Bains s'inscrit dans la démarche de "Service Médical Rendu" exigée par la Sécurité sociale ?

Depuis début 2007, Brides participe avec quatre autres stations à une étude lancée par l'AFRETH qui vise à comparer les effets d'une cure thermale sur les problèmes de surpoids à ceux d'un traitement réalisé sans cure. L'objectif étant, comme pour toute démarche de SMR, d'apporter la démonstration scientifique de l'efficacité du thermalisme et de son intérêt pour la santé publique. Au-delà de cette étude, et pour rester à la pointe de la recherche, nous avons noué un partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille. Il prévoit l'accès de nos médecins à la veille scientifique

réalisée par l'établissement lillois, la validation du travail de nos diététiciens par l'Institut et des formations continues pour nos équipes médicales et de restauration.

Brides est à l'origine d'une expérience unique, "le village pour maigrir", pouvez-vous nous en dire plus ?

Porté et piloté par la commune, "le village pour maigrir" est un concept inédit qui a permis à l'ensemble des acteurs privés et publics de s'unir pour créer les conditions propices à l'accueil des patients souffrant de problèmes de poids. Restaurateurs, hôteliers, commerçants, office de Tourisme... Ils ont tous adapté leurs offres et leurs produits aux besoins et spécificités des curistes. Cette synergie privé-public permet aujourd'hui à Brides d'être le 1^{er} centre thermal en France pour le traitement du surpoids avec ses 16 157 curistes en 2006. Elle lui ouvre également des perspectives d'avenir. A commencer par le rôle et la place que nous pouvons avoir dans la prévention et le traitement de l'obésité, un enjeu majeur de la politique de santé publique aujourd'hui.

L'obésité : un enjeu de santé publique

- 5 millions de Français sont touchés par l'obésité
- 14 millions sont en surpoids
- L'obésité chez les jeunes de 15 à 24 ans a presque doublé en 9 ans.
- Maladies cardiovasculaires, arthroses, affections respiratoires, hypertension, diabète de type 2 et risques de cancer sont liés au surpoids.

La profession dans les médias



Interview de **Martine Betti-Cusso**, journaliste santé au Figaro Magazine

En tant que journaliste santé du Figaro magazine, que pensez-vous du thermalisme ?

■ C'est une médecine naturelle qui a toute sa place dans l'arsenal thérapeutique. Le thermalisme est complémentaire de la médecine allopathique. Après une cure, les patients se sentent mieux, ils souffrent moins et sont plus armés pour affronter leurs maux et leurs traitements.

Quel est votre avis sur l'évolution du thermalisme en France ?

■ Ce secteur bouge enfin. Il avait fort à faire pour rajeunir son image. D'abord, les professionnels jouent le jeu en lançant des études pour démontrer l'efficacité des cures. Ensuite, le thermalisme a amélioré ses équipements, son confort, son accueil... Enfin, il propose des séjours plus courts. Ces nouvelles formules, même si elles ne sont pas remboursées vont drainer une population plus jeune, soucieuse de préserver sa santé.

Pourquoi vous êtes-vous intéressée au thermalisme ?

■ Ce sont des témoignages de personnes que je connaissais qui m'ont convaincue. La cure soulageait leurs douleurs et le résultat était visible.



Un autre Regard

Le point de vue de Marcel Garnier,

directeur du service "Innovation Santé" au groupe Médéric, acteur majeur de la protection sociale complémentaire en France.



Médecin spécialisé en gériatrie, Marcel Garnier a rejoint en 2002 le groupe Médéric. Selon lui, la santé nécessite une approche à la fois médicale et sociale qui permet de faire évoluer les structures et les services. Dans une telle démarche, le thermalisme aurait un rôle à jouer.

Une approche globale

Depuis longtemps, je soutiens la nécessité de travailler davantage dans une démarche de prévention, d'assurance et de service. Je pense en effet qu'on ne peut plus développer un seul produit purement financier ou assurantiel. Il faut désormais prévoir un accompagnement à la personne, ainsi qu'un service associant des réseaux partenaires professionnels de santé avec une vraie valeur ajoutée (tels que les opticiens, les audioprothésistes, etc.). Il faut donc aujourd'hui repenser les cures thermales par une approche beaucoup plus globale.

La cure : un lieu propice...

Pendant une cure thermale, le curiste a du temps disponible. Il faut en profiter pour favoriser une approche de prévention et d'éducation thérapeutique. Les gens sont demandeurs d'informations et d'orientation sur leur santé, en complément de celles obtenues auprès de leur médecin traitant. L'éducation thérapeutique, la prévention, l'information sur les risques font en sorte qu'à long terme les individus vieillissent mieux.

La cure thermale doit également faire partie intégrante d'une approche assurancielle et de service. Dans les établissements spécialisés dans le traitement de l'obésité, comme Brides les Bains, un contrat d'assurance permettrait ainsi de prendre en charge, en plus de la cure thermale, les consultations diététiques, les honoraires des nutritionnistes, des spécialistes médicaux et ceux des psychologues.

Vers de nouvelles voies

Finalement, cela amène à faire un ratio économique entre 21 jours dans cadre de la Sécurité sociale et 10 jours hors cadre Sécu mais avec les assurances. Sans rester dans le schéma classique des 21 jours, il serait possible d'entreprendre une démarche encore plus médicalisée, avec plus d'accompagnement de la personne, afin de prendre en charge des compléments thérapeutiques ou des compléments de traitement dans un temps donné. Cela impliquerait naturellement que les centres de cure thermale se spécialisent dans des domaines précis afin d'apporter une véritable valeur ajoutée.

En évoluant ainsi, les cures thermales seraient à même de convaincre les assureurs et les complémentaires santé de les suivre. Loin de remettre en question ce qui est fait actuellement, ces réflexions ouvriraient de nouvelles voies à explorer.



3 questions à...

Jean-François ROUBAUD,
Président de la CGPME



En 2007, le CNETH a souhaité adhérer à la CGPME. Rencontre avec son Président.

Qu'apporte l'adhésion du CNETH à la CGPME aux entreprises du thermalisme ?

■ *En tant que syndicat représentatif des PME, nous sommes régulièrement consultés par les pouvoirs publics, et nous participons à l'ensemble des négociations sociales. Le CNETH nous a rejoints parce que nous sommes, pour les préoccupations de ses PME, le relais efficace et le plus légitime. Mais la CGPME tire également un bénéfice de cette adhésion : plus nous avons de branches professionnelles adhérentes, plus nous augmentons notre poids auprès de nos interlocuteurs.*

Pensez-vous que le thermalisme soit un secteur moderne et porteur pour la France ?

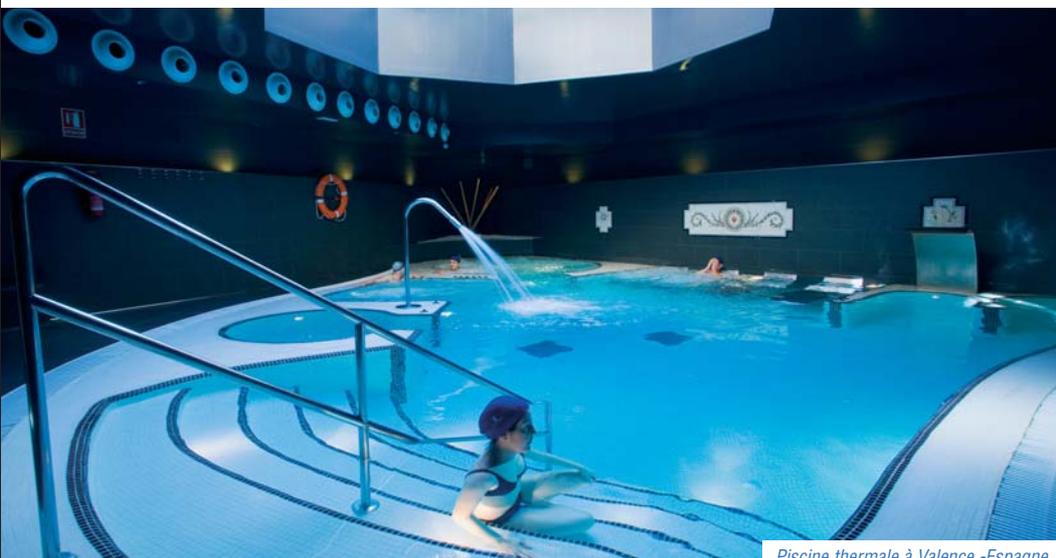
■ *Moderne, sûrement, parce qu'il a dû s'adapter à toutes les normes récentes en recherchant, pour cela, les pratiques les plus performantes. Cette activité correspond aussi et surtout à un secteur porteur : à cause de ses bienfaits médicaux bien réels, à cause du vieillissement de la population, et surtout à cause de son rôle dans le maillage économique et social de nos territoires. Pour toutes ces raisons, nous avons besoin du CNETH.*

Quel est votre avis sur les pistes de développement de ce secteur professionnel ?

■ *Le thermalisme a un savoir-faire, une histoire à faire connaître. A ce titre, il pourrait presque adhérer au label récemment créé "Entreprises du patrimoine vivant", parce qu'il utilise des techniques millénaires tout en les adaptant au monde d'aujourd'hui. Le thermalisme dispose également d'un patrimoine magnifique, ce qui n'est pas neutre pour la première destination touristique mondiale !*

REGARDS D'EUROPE

Santé publique et action sociale :
le thermalisme espagnol



Piscine thermale à Valence - Espagne

L'Espagne, pays de tradition thermale, compte quelques 120 stations thermales. Cette offre est comparable à celle de la France, tant au plan quantitatif que dans sa conception de la médecine thermale, fondée sur les apports de l'hydrologie médicale.

Le 15 mars 1989, le ministère espagnol des Affaires sociales entérine la prise en charge du Thermalisme Social par les systèmes de protection sociale grâce à l'Instituto de Mayores y Servicios Sociales, l'IMSERSO. Dès l'origine, ce service est identifié comme un complément aux prestations de la Sécurité Sociale destiné aux retraités. Le budget concerné est donc celui des assurances vieillesse du régime obligatoire.

Le système espagnol

Chaque année, l'IMSERSO passe une convention avec chaque station thermale participant au programme et définit le nombre de cures, le contenu des prestations et la valeur de ces prestations. Le prix payé par les bénéficiaires comme la part complémentaire payée par l'IMSERSO sont ainsi déterminés annuellement.

Aussi, le budget consacré au financement des cures est connu à l'avance et chaque station peut planifier son accueil en fonction des saisons (la haute saison est plutôt réservée à l'accueil des curistes "libres"). L'IMSERSO publie le nombre de places réservées pour l'année suivante, ainsi que les conditions d'éligibilité au thermalisme social (plus de 60 ans, pensionné du régime général, ...).

Chaque sollicitation se voit ensuite attribuer un nombre de points par l'IMSERSO, en fonction de divers critères d'appréciation (nécessité médicale, situation économique, âge situation de famille, etc...) et les places sont attribuées en fonction du score obtenu.

Une réponse adaptée

L'intervention des Assurances Vieillesse dans les cures thermales espagnoles semble s'inscrire durablement dans leur politique de santé car elle apporte une réponse adaptée et préventive au problème majeur de la dépendance des personnes âgées.

Le thermalisme social représente désormais de 30 à 50 % de l'activité des stations thermales espagnoles.

La prise en charge espagnole

Le prix négocié par l'IMSERSO et acquitté par le curiste comprend :

- > Le séjour en pension complète, dans les établissements hôteliers désignés, pendant 12 jours et 11 nuits
- > Le traitement thermal pendant deux semaines, y compris la prescription et la surveillance par le médecin attaché à l'établissement thermal
- > Les animations collectives de la station
- > Une assurance collective couvrant le séjour

L'IMSERSO versera un complément à l'établissement thermal qui représente, en moyenne, 35 % du coût total du séjour, le curiste conservant donc environ 65 % à sa charge. Le transport du domicile à la station reste à la charge du curiste.

Au total, le séjour thermal de 12 jours est facturé par l'établissement entre 450 et 600 euros (500 euros les 18 jours en France).



Un secteur dynamique

Nombre de places financées par l'IMSERSO et stations thermales participantes

- 1990 : (1^{ère} année de mise en œuvre du programme de thermalisme social) 31 315 places dans 31 stations thermales.
- 2006 : 160 000 cures dans 75 stations thermales
- 2007 : 199 000 cures dans 86 stations thermales.
- En 2008, les prévisions annoncent 230 000 cures, confirmant un taux de croissance annuelle de 15 à 20 %.
- Tous les ans, le chiffre des demandes avoisine les 300 000.

Dossier réalisé par Waïner TABONE, Délégué général du CNETH.

Thermale - La lettre d'information du Conseil National des Exploitants thermaux - N°1

Directeur de publication : Jean-Claude Ebrard

Réalisation : Image & Stratégie Europe

Credits photo : Corbis, Joël Damase / Thermauvergne, Vision actuelle / Thermes de Brides-les-Bains

Imprimerie du Canal

CNETH

1, rue Cels 75014 Paris

Tél : 01 53 91 05 77

Fax : 01 43 21 01 80

www.cneth.org

